

## **Déclaration liminaire CSA départemental 79 du 10 Juin 2024**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CSA D,

En ce mois de juin, et alors qu'en ce lendemain d'élections européennes le pays s'enfonce dans une crise politique dont on ne peut que craindre l'issue, le Sgen-CFDT Poitou-Charentes, comme la fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, continue à s'opposer aux mesures dites du « Choc des Savoirs ».

Nous dénonçons l'acharnement du Premier ministre, G. Attal, à continuer à marteler que les cours de français et mathématiques des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> seront organisés en « groupes de niveaux » mais nous dénonçons tout autant l'hypocrisie de ces textes qui parlent de « groupes de besoins » et de modalités de mise en œuvre qui, si elles sont mises en place créeront un collège à plusieurs vitesses. Cela renforcera les inégalités scolaires et sociales. Les conséquences délétères sur le climat scolaire des collèges ne seront pas longues à percevoir et les effets néfastes pour la cohésion de notre société, sur un plus long terme, sont prévisibles.

Tout comme notre fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, c'est l'ensemble de ces mesures que nous dénonçons et dont nous attendons le retrait :

- nouveaux programmes de français et mathématiques des cycles 1 et 2, unanimement rejetés par les représentants des personnels lors du CSE de jeudi dernier, et manuels labellisés. Ces programmes comme la labellisation, illustrent une évolution vers des enseignants à la professionnalité déniée, simples exécutants, ce que nous refusons.
- Classe de prépa-seconde, obligation du DNB, redoublement vu comme un remède à tous les maux... Certes, l'uniforme ne fait pas partie de la liste officielle, il est pourtant une illustration parfaite de la ligne suivie.

Pour réduire la grande difficulté scolaire, il n'y a pas de solution simpliste faite de mesures rétrogrades et de tri des élèves. En revanche, ce qui peut y participer c'est :

- La reconnaissance accordée aux personnels, en termes de respect et de rémunération
- Une formation de qualité, initiale et continue
- Des effectifs moins chargés
- Des personnels en nombre suffisant pour enseigner et pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers

Cette liste ne se veut pas exhaustive, et revenons sur certains points.

En ce qui concerne la formation de qualité, du côté de la formation initiale, l'annonce d'une nouvelle réforme à quelques mois, nous sommes tentés de dire semaines, de la rentrée relève du surréalisme

et de la maltraitance des personnels et étudiant·es concerné·es. Cela va aussi continuer de dégrader les conditions de recrutement et accentuer la désaffection pour les concours.

Du côté de la formation continue, nous avons dans cette salle, à d'autres occasions, évoqué les améliorations attendues dans la mise en œuvre de la formation des professeur·es. Mais qu'espérer et que dire après avoir appris que lundi 3 juin en fin d'après-midi, les professeur·es d'histoire-géographie et EMC en collège du département recevaient une convocation pour une formation le lendemain, 4 juin de 17 h à 18h30 ! Ce genre de pratique dépasse l'entendement et participe du dégoût des personnels qui se sentent totalement déconsidérés. Du point de vue syndical, nous rappelons que l'on prône toujours l'alignement vers le haut, vers les bonnes pratiques assurant des conditions de travail correctes et respectueuses des agent·es, pas un concours de la pire mise en œuvre.

Enfin, pour avoir des effectifs moins chargés et des personnels en nombre suffisant, il faut un gouvernement qui fasse des choix budgétaires le permettant ; or ce n'est pas le cas et nous voilà donc ici, une nouvelle fois, à constater les économies faites sur le service public d'éducation, ses conséquences sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail de nos collègues. Mais cela ne relève pas de notre fait et notre devoir de représentants des personnels est de rappeler que les choix qui seront faits devront :

- Protéger les écoles les plus défavorisées, qu'elles soient étiquetées « REP ou « politique de la ville » ou qu'elles soient connues pour accumuler les difficultés
- Veiller à l'existence d'un service public de qualité dans les territoires les plus isolés
- Créer les postes de remplaçant·es nécessaires au bon fonctionnement et veiller à leur rattachement dans les écoles où leur présence est la plus indispensable
- Veiller à ce que les postes spécialisés soient équitablement répartis et en nombre suffisant pour répondre à la demande mais aussi favoriser les départs en formation pour que ces postes soient tous occupés par des personnels formés.